

Sommaire

FO interpelle le Recteur au lendemain du 8 avril p. 1-2 - Témoignage d'une AESH sur les PIAL - L'audience à la Préfecture p. 2
L'allocation de FO devant la Direction Académique p. 3 - Revue de presse p. 4-5 - Communiqué intersyndical national p. 6

« **la mobilisation qui a commencé le 8 avril ne va pas s'arrêter** »

Déclaration de FO au Comité Technique Académique du 9 avril 2021

« Monsieur le Secrétaire Général,

Hier, partout en France et dans notre Académie, de nombreux AESH et des enseignants à l'appel de FO, FSU, Solidaires, CGT ont manifesté nombreux devant les Rectorats et Directions Académiques.

Les AESH revendiquent que soit mis fin à leur précarité par leur **intégration dans un corps de la fonction publique** garantissant ainsi **un vrai salaire, un vrai déroulement de carrière et une revalorisation salariale immédiate**.

Monsieur le Secrétaire Général, qui peut vivre avec 933 euros bruts par mois et souvent moins ? Comment payer un loyer, les charges, se nourrir... et souvent se déplacer d'un établissement à l'autre avec un salaire de misère pareil ? ! **Cette exploitation de salariés par l'État est indigne et elle doit cesser !**

Il est inadmissible que des AESH en fonction dans notre académie, en CDI depuis maintenant plus de 6 ans, soient toujours à l'échelon 1 et à l'indice 330.

FO revendique qu'immédiatement ces AESH passent **à l'échelon 3** (indice net 340).

FO exige aussi qu'immédiatement dans notre Académie les personnels AESH qui le souhaitent puissent **travailler à temps plein** pour que cesse le scandale de ces temps partiels imposés, qui plus est pour les personnels les plus mal payés de notre ministère.

FO vous demande aussi de nous communiquer la grille indiciaire des AESH.

Tient-elle compte de l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2021? Débute-t-elle donc par l'indice net 332 ? Si ce n'est pas le cas, FO revendique une nouvelle grille indiciaire tenant compte de l'augmentation du SMIC.

La mise en place des Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisés (PIAL) sert à réduire drastiquement la prise en charge des élèves en situation de handicap avec une base soit de 5h, 6h ou 7h ; il n'est plus du tout question de partir des besoins des élèves mais d'un nombre d'heures globalisées.

C'est la flexibilisation et la dégradation des conditions de travail des AESH.

Ce sont des milliers d'enfants qui sont aujourd'hui privés de l'accompagnement dont ils ont besoin. Par exemple, 12 enfants en situation de handicap pour seulement 2 à 3 AESH dans un établissement du second degré dans le Vaucluse ou des AESH qui, parfois chaque heure, doivent s'occuper d'un nouvel élève. Ces élèves en situation de handicap ont pourtant besoin de stabilité et d'un accompagnement régulier. Comme témoignait une AESH hier matin à Avignon, " *les PIAL c'est le non respect des élèves et le non-respect des AESH* ".

FO revendique **l'abandon des PIAL** dès la rentrée 2021 et non leur généralisation comme vous semblez le prévoir.

Des milliards sont octroyés à guichet ouvert aux grandes entreprises, c'est à dire aux actionnaires. 600 millions d'euros ont été enlevés au budget 2020 de notre ministère pour être restitués au ministère des Finances. Mais, pour les élèves handicapés, le ministre Blanquer décide **toujours moins d'accompagnement scolaire pour toujours plus de sordides économies** et il continue de se comporter envers les AESH comme **le pire patron exploiteur de France**.

Sachez et communiquez-le lui que la mobilisation qui a commencé le 8 avril ne va pas s'arrêter. »



Les élus FO au Comité technique Académique ont dû intervenir par deux fois pour enfin avoir une réponse claire de la part du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint sur la revendication de FO de mise à jour de la grille indiciaire des AESH par la prise en compte de l'augmentation du SMIC.

Dans un premier temps, le Secrétaire Général a indiqué qu'il y avait bien une grille indiciaire publiée au Bulletin Académique. En cas d'évolution réglementaire, " *aucun souci, on s'adapte* " a-t-il dit.

FO a demandé des précisions sur cette réponse en indiquant que la dernière grille indiciaire des AESH publiée au Bulletin Académique ne tenait pas compte de l'augmentation du SMIC de janvier 2021. FO a donc demandé qu'une nouvelle grille indiciaire soit publiée au niveau académique prenant en compte cette augmentation. Cette grille indiciaire doit débiter par l'indice net 332 et non plus 330.

Le Secrétaire Général adjoint a fini par répondre que la grille indiciaire serait amendée avec les évolutions... FO répondu qu'il y a déjà une évolution (l'augmentation du SMIC) donc il faut une nouvelle grille indiciaire. Le Secrétaire Général adjoint l'a admis.

A suivre...

PIAL : le témoignage, le 8 avril, d'une AESH mutualisée en collège

« Aujourd'hui, je dénonce la mise en place des PIAL (**Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé**) qui, pour moi, n'a aucun sens. En effet, nous sommes normalement là pour accompagner un enfant par classe en situation de handicap et aujourd'hui c'est 11 ou 12 que nous accompagnons. Ce qui veut dire que, toutes les heures, vous allez voir un élève (qui bien sûr n'est pas forcément parmi ceux qui vous ont été confiés depuis la rentrée 2020) et qu'il y a des enfants que vous voyez parfois une heure tous les 15 jours.

Il n'y a donc pas de suivi, pas de lien ; c'est effectivement ce que veulent l'inspection d'académie et l'État également. Chaque enfant a son handicap, chaque enfant a droit à son aide, il n'est pas possible aujourd'hui de s'occuper de plusieurs enfants car il y a rupture de lien et de suivi ; ces enfants-là n'ont pas choisi malheureusement leur handicap, ces enfants-là ont besoin de personnes de confiance sur lesquelles ils vont pouvoir s'appuyer, sur lesquelles ils vont pouvoir poser leur douleur ou leur difficulté à travers leurs mots. Aujourd'hui avec la mise en place des PIAL, c'est le non-respect des élèves et c'est le non-respect des AESH.



Ce sont des conditions difficiles pour nous, AESH avec un salaire de 750 € pour 24 heures ou 1030 € pour 32 heures... qui aujourd'hui accepte ces conditions et pourtant les AESH sont là...

C'est clairement de l'humiliation pour les enfants et pour les AESH.

Il est nécessaire qu'il y ait un véritable salaire, un véritable statut, une vraie reconnaissance ; nous sommes des êtres humains et nous devons être respectés au même titre que tous les autres personnels de l'Éducation nationale.

L'École de la République est l'école de la réussite, donnons-nous aujourd'hui et donnez-nous aujourd'hui les moyens de réussir. »

Le ministère a instauré les PIAL sous prétexte « *d'accompagner au plus près des besoins de chaque élève* », de « *plus de réactivité et de flexibilité* », d'une « *professionnalisation des accompagnants* » et d'une « *amélioration de leurs conditions de travail* », d'une « *mobilisation de l'ensemble des personnels de l'équipe pédagogique et éducative* »... Un PIAL peut concerner les écoles d'une circonscription, un ou plusieurs établissements du 2nd degré ou encore un collège et des écoles de son secteur. Expérimentés depuis 2019, les PIAL ont permis de **mutualiser les moyens en personnels AESH**, c'est-à-dire d'afficher une augmentation du nombre d'élèves suivis sans recruter d'AESH parce qu'en **réduisant le temps d'aide qu'ils apportent à chaque élève !**

L'audience à la Préfecture

Le 8 avril, les Fédérations syndicales FO, FSU et SUD Educ ont été reçues en audience à la Préfecture pendant près d'une heure et demie. A noter l'absence d'un représentant de la Direction Académique à cette audience, absence remarquée et regrettée par la représentante du Préfet. Pour FO, c'est la marque de la non considération de la situation des AESH par le ministère de l'Éducation Nationale.

Les représentants FO ont rappelé les principales revendications : un statut pour les AESH et un vrai salaire, l'abandon des PIAL. La situation des AESH et leur précarité ont été exposées. Nous avons dénoncé les temps partiels imposés, le salaire indigne de ces personnels !

Nous avons dénoncé les pressions de certains chefs d'établissement pour tenter d'imposer à des AESH des tâches hors de leur contrat et l'instabilité permanente à laquelle elles sont confrontées, notamment dans les PIAL, avec un suivi de plusieurs élèves à la fois qui changent souvent ! La mutualisation des prises en charge dégradant les conditions de travail des AESH au détriment des élèves en situation de handicap ! Nous avons également dénoncé le fait que certaines AESH n'ont toujours pas perçu l'indemnité CSG auxquelles elles ont droit et qui aurait dû d'après les services du rectorat leur être versée sur la paye de mars !

La représentante nous a informés que le compte rendu de cette audience serait communiqué au Préfet avec copie à la Direction Académique.

Devant la Direction académique, le 8 avril 2021, l'allocution de Tanguy LANGLET pour la Fédération FO de l'Enseignement

Tout d'abord, la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP FO) remercie les AESH et les enseignants venus aujourd'hui pour cette journée de grève et de mobilisation à l'appel de FO, FSU et SUD Éducation.

Depuis la loi Montchamp de 2005, sous couvert d'inclusion, de nombreuses institutions spécialisées et de nombreux postes d'enseignants et éducateurs spécialisés ont été supprimés.

Résultat, ce sont des centaines d'enfants qui se retrouvent avec des orientations non honorées dans des structures spécialisées (ITEP, IME, Hôpitaux de jour...) du fait de la fermeture des instituts et du manque de places. 1 500 enfants sont aujourd'hui obligés de migrer en Belgique pour trouver une place dans une structure spécialisée. Ce sont aussi des lenteurs croissantes, insupportables pour les familles, les élèves et les personnels dans les procédures de la MDPH.

La situation est telle que le Président de la République a annoncé la réouverture de 1 000 places en structures spécialisées. Ce n'est pourtant pas ce que vise la loi Blanquer, à savoir 80% des élèves d'ITEP et IME en classe ordinaire.



Ainsi, depuis 2 ans, la mise en place des **Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisés (PIAL)** sert à réduire drastiquement la prise en charge des élèves en situation de handicap avec une base soit de 5h, 6h ou 7h ; **il n'est plus question de partir des besoins des élèves mais de partir d'un nombre d'heures globalisées.**

Ce sont des milliers d'enfants qui sont aujourd'hui privés de l'accompagnement dont ils ont besoin. **Dans certains PIAL, il manque de 4h à 70h d'accompagnement des élèves.** Les emplois du temps sont chamboulés. A charge aux équipes enseignantes et aux AESH de s'adapter à cette pénurie de moyens. Certaines AESH prennent parfois plusieurs élèves à la fois sur le même créneau.

FO dénonce **la flexibilisation et l'aggravation des conditions de travail des AESH, la précarité de leur emploi et la misère de leur salaire.**

Qui peut vivre avec 933 euros bruts par mois et moins ? Comment payer un loyer, les charges, se nourrir... et souvent se déplacer d'un établissement à l'autre avec un salaire de misère pareil ? !

Nul ne peut vivre et faire vivre sa famille avec un tel salaire !

L'exploitation indigne de salariés par l'État employeur doit cesser !

La Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP FO) revendique que soit mis fin à la précarité des personnels AESH par leur intégration dans **un corps de la fonction publique** garantissant ainsi **un vrai salaire, un vrai déroulement de carrière et une revalorisation salariale immédiate.**

Et pour commencer, FO exige **qu'immédiatement les personnels AESH qui le souhaitent puissent travailler à temps plein** pour que cesse le scandale de ces temps partiels imposés, qui plus est pour les personnels les plus précaires de notre ministère.

FO réaffirme sa revendication **d'abandon des PIAL** dès la rentrée 2021.

Alors que nos collègues AESH réclament un vrai statut qui leur offrirait un déroulement de carrière, l'accès à une véritable formation, la possibilité de choisir leur affectation dans le cadre d'un mouvement, le **Ministre Blanquer, dans le cadre de son « Grenelle », tente de détruire les garanties statutaires des enseignants et des administratifs.**

Alors que nos collègues AESH réclament un vrai salaire, le **Ministre Blanquer poursuit la politique de blocage des salaires et de développement de l'arbitraire dans le déroulement de carrière des personnels sous statut.**

FO affirme que défendre les revendications des AESH, c'est défendre les acquis de tous les personnels de l'Éducation nationale, et c'est ensemble, solidairement, dans l'unité syndicale, que nous devons développer le rapport de force pour la satisfaction de toutes nos revendications.

Les AESH veulent être reconnus à leur « vraie valeur »



Parti de la Direction académique à Avignon, le cortège des AESH et enseignants est allé à la préfecture, où une délégation syndicale a été reçue par une représentante du préfet, mais aucun représentant du Directeur académique. Photo Le DL /Marie-Félicia ALIBERT

Face au refus du ministre de l'Éducation nationale de s'engager vers une amélioration des conditions d'emploi des AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) et en réponse à la dégradation de leur mission depuis la création des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement Localisé), les organisations FNEC-FP-FO et FSU avaient appelé les personnels du Vaucluse à une journée de mobilisation, ce 8 avril, « sachant que notre département compte plus de 1 000 AESH du primaire au lycée », précise Tanguy Langlet, de FO.

Autour de 70 personnes étaient rassemblées devant la Direction académique, rue Thiers à Avignon, pour réclamer un vrai statut, un salaire décent et la possibilité de contrats à temps complet, le droit à la formation, un vrai déroulement de carrière et l'abandon des PIAL. « Les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets », souligne Sylvain Bartet de la FSU. Dans le cortège qui s'est rendu à la Préfecture, Valérie Benezeh, AESH depuis mars 2015 : « Je suis attristée de voir le peu de considération que l'on a. En ce moment, je suis 11 enfants au collège de Bollène. Il n'y a plus de lien, plus de suivi. On aimerait être reconnus à notre vraie valeur de professionnels du handicap ».

La Provence

ÉLÈVES HANDICAPÉS

LA PROVENCE 09/04/21

Les accompagnants réclament un statut

Hier matin, à Avignon, une cinquantaine de personnes a manifesté devant la Direction académique de Vaucluse avant de rallier la préfecture extra-muros, où une délégation syndicale a été reçue. Pour cette journée de grève, à l'appel de la FNEC-FP-FO et de la FSU, les accompagnants d'élèves atteints de handicap étaient au centre de la mobilisation. « On demande un vrai statut, une revalorisation, un recrutement massif », note Sylvain Bartet, secrétaire départemental de la FSU. De qui parle-t-on ? De ceux, mais surtout de celles, qui, jadis, étaient appelées les A.V.S. (Auxiliaires de vie scolaire) et travaillent désormais sous l'appellation AESH. Soit "Accompagnants des élèves en situation de handicap". Hier, rue Thiers, un écriteau parodiait ce sigle : "Accompagnants au rabais/Élèves sacrifiés/Scolarité inclusive négligée/Humanité oubliée". "Pour l'État, on n'est que des objets, on nous affecte auprès d'enfants et d'adolescents sans vrai suivi. Moi, je dois m'occuper de onze jeunes à Bollène, comment est-ce possible?", tonnait une dame expérimentée. Marlène, investie à Montfavet, déplorait "les semaines de 24 h à



Une cinquantaine de personnes a manifesté hier à Avignon devant la Direction académique de Vaucluse avant de rallier la préfecture extra-muros. /PHOTO F.B.

700€ et quelques." Cette précarité au long cours, aux dires des intéressés, "est aggravée par la mise en place des PIAL (Pôles inclusifs

d'accompagnement localisés) qui mutualise les moyens. Au détriment des élèves et de leurs accompagnants. C'est une honte!" F.B.

Les AESH du Vaucluse demandent plus de moyens pour aider les élèves en situation de handicap

Par Isabelle Gaudin, **France Bleu Vaucluse**

(...) Elles se surnomment "*les invisibles de l'Éducation nationale*". Les AESH étaient une trentaine à manifester ce jeudi devant l'inspection académique à Avignon pour dénoncer la précarité de leur métier. Ces accompagnants d'élèves en situation de handicap demandent **une revalorisation de leurs salaires**, une possibilité de temps complets et la création d'un vrai statut.

750 euros par mois pour 24h de travail par semaine

Dans le cortège de manifestants, Dominique, AESH dans une école de Sorgues. "*Nos emplois sont précaires depuis très longtemps. Actuellement, nos CDD sont renouvelés pour un passage en CDI au bout de six ans seulement. Nous n'avons aucun statut, nous n'avons pas de grille indiciaire. Nous avons très peu de formation*".

Le manque de reconnaissance dénoncé par les AESH commence d'abord par un salaire très bas. "*Nous touchons en moyenne 750 euros par mois pour 24h de travail par semaine. Ce sont des temps partiels imposés*", explique Marjorie, AESH à Sorgues. Elle est rejointe par Souad qui accompagne trois enfants à Montfavet, dont un enfant autiste. Pour elle, ce salaire ne permet pas de vivre. Elle doit donc travailler à côté pour compléter ses revenus.

**"On mutualise les moyens au détriment des enfants.
Parfois, ils se retrouvent avec seulement six heures d'AESH par semaine."**

- Nathalie AESH à Montfavet

Les AESH accompagnent les enfants en situation de handicap dans leur classe. Autisme, dyslexie, dyspraxie, troubles du comportement... Les formes sont multiples et **la formation n'est pas au rendez-vous** pour Marjorie, AESH depuis deux ans à Sorgues : "*Nous avons une soixantaine d'heures, ce n'est pas assez car il y a beaucoup de handicaps auxquels on peut être confrontés et qu'on ne connaît pas. Nous sommes donc obligées de nous former nous mêmes*".

Les organisations syndicales **réclament aussi l'abandon des PIAL**. Ces pôles inclusifs d'accompagnement localisés ont entraîné la mutualisation des moyens et dégradent, selon les AESH, leurs conditions de travail.

Nathalie est en poste depuis 12 ans et elle a vu son travail devenir de plus en plus difficile. "**On mutualise les moyens au détriment des enfants. Ils se retrouvent avec seulement six heures d'AESH et parfois, ce n'est pas avec la même personne. Avant on assurait un vrai suivi, là sur 24h par semaine, on peut accompagner jusqu'à quatre enfants avec des handicaps et des besoins différents**".

Une délégation a été reçue en préfecture de Vaucluse. Ces AESH espèrent que le mouvement national de ce jeudi commencera à faire bouger les choses.



Les AESH du Vaucluse ont manifesté ce jeudi pour dénoncer leur précarité et demander un vrai statut © Radio France - Isabelle Gaudin

Contre la précarité, contre les PIAL : Des milliers AESH mobilisé-es partout le 8 avril !

Nous nous félicitons de la mobilisation des AESH ce jeudi 8 avril pour un vrai statut, une hausse des salaires, pour l'abandon des PIAL.

Malgré les conditions sanitaires exceptionnelles, des milliers de personnels se sont rassemblés partout en France. Ils ont manifesté leur colère face au mépris du ministre qui refuse de répondre à leurs revendications, qui les maintient dans la précarité et qui, par conséquent, maltraite les élèves comme les personnels. Plusieurs délégations intersyndicales ont été reçues dans les DSDEN, Rectorats et au Ministère pour porter les revendications :

- ▶ Engager une revalorisation des salaires et la possibilité de temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail.
- ▶ Abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens.
- ▶ Créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH.
- ▶ Recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins.

Le gouvernement doit dès maintenant apporter des réponses à ces revendications légitimes afin de reconnaître véritablement les missions des AESH et d'accorder les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Nos organisations appellent les personnels à se réunir dès la rentrée afin de discuter des moyens d'action pour faire aboutir ces revendications.

Notre intersyndicale a décidé de se revoir la semaine de la rentrée pour envisager les suites de la mobilisation, y compris la grève.

A Paris, le 9 avril 2021

Pour nous contacter

Ecoles : SNUDI-FO Tél. : 04 90 86 65 80 mail : snudi.fo84@free.fr Site : <https://snudifo84.com/>

Lycées et collèges : SNFOLC Tél. : 04 90 16 02 02 mail : snfolc84@yahoo.fr



Nos syndicats sont affiliés à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

La Confédération FO regroupe les salariés du public (administrations de l'État, hôpitaux et collectivités territoriales) et de toutes les branches du privé. 15 000 syndicats au plan national et 150 dans le Vaucluse réunissent fonctionnaires de toutes catégories, ouvriers, ingénieurs, employés et cadres. Chaque syndicat est entièrement souverain dans ses actions ; au plan national, il adhère à une Fédération professionnelle (Enseignement, Métallurgie, Chimie, etc.) et, au niveau départemental, à l'Union Départementale interprofessionnelle des syndicats.

L'ensemble des Fédérations et des Unions Départementales forme la Confédération qui a pour mission de représenter tous les salariés, de défendre les revendications qui leur sont communes (protection sociale, salaires, emploi, législation du travail, services publics, enseignement, formation professionnelle...).

Le syndicalisme confédéré est la forme organisée de la solidarité entre tous les salariés du public et du privé, actifs, chômeurs et retraités.

Demande d'informations / d'adhésion

A retourner à fnecfpfo84@gmail.com ou FO Enseignement BP 80010 84004 Avignon cedex 1

Nom :

Prénom :

Je souhaite recevoir les informations syndicales Mail : _____ @

Je demande à adhérer (Le syndicat vous contactera).

L'adhésion syndicale vous rend membre de l'Association FO des consommateurs.

66 % de son montant donne droit à un crédit d'impôt ou à un remboursement par le Trésor public.

École(s) – Établissement(s) de travail :

Adresse personnelle :

Code postal :

Commune :

Tél.